

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatre mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques REIX, Maire.

Madame Yolande LOUIS a été élue secrétaire et a procédé à l'appel des élus.

**PRÉSENTS :** REIX Jacques, SAUTREAU Gilbert, PRADELLE Dominique, LOUIS Yolande, BOILEAU Claude, LAJUS Christian, ARRABIE-AUBIES Muriel, CAMERON Elodie, CHAVANT Cyril, HERIAUD Gaëlle, LABBE Valérie, MARGOUILLE Michel, OYSEL Nicolas, PENISSON Pascale, ROMANN Tania, ROUSSEAU Joël, SARDET-LECOMTE Isabelle, TURLET Éric

**EXCUSÉS :** LUTZ Thierry

**ABSENTS :** néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice, le quorum est donc atteint.

Il est rappelé que le procès-verbal de la précédente réunion a été adressé à tous les membres du Conseil. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté.

=oOo=

*En préambule à la séance, Monsieur le Maire signale qu'on lui a demandé pourquoi seul l'auditorium était dénommé Espace Joséphine Baker et non l'ensemble du bâtiment. Monsieur REIX indique qu'il n'aime pas trop débaptiser les lieux. Une exception a été faite pour l'ancienne rue Eugène Tricoche, dédiée à l'ancien capitaine et fondateur du corps des sapeurs-pompiers. Cette voie a été rebaptisée rue Simone Veil. Cependant, l'ancien nom est indiqué sur les plaques de la rue.*

*Concernant la future salle des fêtes, il y aura bien deux entités :*

- 1) La salle Jacques Prévert, grand poète et homme de cinéma (cette salle fut longtemps dédiée au cinéma) ;*
- 2) L'espace Joséphine Baker qui correspond à l'auditorium, salle associative où se tiendront également les mariages et les séances du Conseil municipal.*

=oOo=

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour :

VOTE DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS  
 CHEMIN DU PATRIMOINE – DERNIERE PHASE (PANNEAUX DIDACTIQUES)  
 MODIFICATION DE BAUX  
 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE  
 PROJET DE TERRAIN MULTISPORTS  
 PANNEAUX D'ENTREE DE VILLE EN OCCITAN  
 REFLEXION ENGAGEE AVEC LA CDC DU PAYS FOYEN SUR LE DEVENIR DE LA ZONE  
 DES RIVES DE CLERET (SPORTS NAUTIQUES ET DE LOISIRS)  
 REFLEXION SUR LE DEVENIR DE LA MEDECINE EN PAYS FOYEN : RENCONTRE AVEC LES  
 MEDECINS ET LES MAIRES DU TERRITOIRE

=oOo=

*Monsieur le Maire donne la parole à M. Christian LAJUS, référent pour la Vie Associative, pour présenter les subventions aux associations.*

## **04-05-2023-01 : SUBVENTIONS 2023**

M. Christian LAJUS présente au Conseil municipal les propositions de la Commission de la Vie Associative et de la Commission des Finances, concernant les subventions allouées aux associations pour l'année 2023.

### **ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Tennis-Club Foyen	1 500,00 €
Club Nautique Foyen Aviron	1 000,00 €
G.A.L.O. Canoë-Kayak	1 500,00 €
Stade Foyen Rugby	1 000,00 €
Association Sportive du Collège Elie Faure	150,00 €
Société de Chasse de Port-Sainte-Foy	280,00 €
Raquette Ponchaptoise	500,00 €
Hand Ball Foyen-Vélinois	1 000,00 €
Football Montaigne/Gurçon	400,00 €
Association Sainte-Foy Gym	100,00 €
Karaté Pays Foyen	150,00 €
Etoile Cycliste Foyenne	200,00 €
Escrime Pays Foyen	300,00 €
Basket Club St Avit St Nazaire	250,00 €

Subventions exceptionnelles :

Club Nautique Foyen Aviron	1 000,00 €
----------------------------	------------

<b>TOTAL subventions associations sportives</b>	<b>8 330,00 €</b>
<b>TOTAL subventions exceptionnelles</b>	<b>1 000,00 €</b>

### **ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Ecole Interc. de Musique Atelier 104	500,00 €
Association Mosaïques	500,00 €
Les Cafés Théaffreux	500,00 €
Amis de Ste-Foy et sa région	50,00 €
Association des Gabariers et Amis du Musée	800,00 €
O.M.A.C.	3 000,00 €
Le Pinceau Magique	300,00 €
Les Batteurs Rien	1 000,00 €
Collectif Pampa	1 500,00 €
Le Pinceau Marchant	300,00 €
Zoom Chorale	50,00 €

<b>TOTAL subventions associations culturelles</b>	<b>8 500,00 €</b>
<b>TOTAL subventions exceptionnelles</b>	<b>néant</b>

### **ASSOCIATIONS POUR L'ANIMATION ET LE TOURISME**

Amicale Laïque	1 500,00 €
Amicale Laïque, classes vertes	4 000,00 €
Club du Bon Temps	500,00 €
Planète Country	300,00 €
Animations Ponchaptaises	300,00 €
Comité Jumelage Plobsheim/Port-Ste-Foy	1 000,00 €
Asso Patchwork	150,00 €

<b>TOTAL subventions animation et tourisme</b>	<b>7 650,00 €</b>
<b>TOTAL subventions exceptionnelles</b>	<b>néant</b>

**ASSOCIATIONS POUR L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE**

Croix Rouge Française	200,00 €
Restos du Cœur	400,00 €
Terre des Enfants (gratuité du local)	500,00 €
Don du Sang	100,00 €
Secours catholique	300,00 €
France Alzheimer	200,00 €
Les Champs d'Elisée	300,00 €

<b>TOTAL subventions Action sociale</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>TOTAL subventions exceptionnelles</b>	<b>néant</b>

**ASSOCIATIONS DIVERSES**

Voyages scolaires	500,00 €
Ass. Anciens Combat. et Prisonniers de Guerre	320,00 €
Anciens combattants FNACA	50,00 €
Souvenir Français (Comité de Bergerac)	50,00 €

<b>TOTAL subventions associations diverses</b>	<b>920,00 €</b>
<b>TOTAL subventions exceptionnelles</b>	<b>néant</b>

<b>TOTAL SUBVENTIONS 2023</b>	<b>27 400,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS EXCEPT. 2023</b>	<b>1 000,00 €</b>

**COTISATIONS DIVERSES**

ADIL (information sur le logement)	528,00 €
ASE (Frelon asiatique)	622,00 €
Union des Maires	664,49 €
Marchés publics d'Aquitaine	209,60 €
SPA Bergerac (convention fourrière)	2 239,20 €

<b>TOTAL COTISATIONS 2023</b>	<b>4 263,29 €</b>
-------------------------------	-------------------

<b>TOTAL GÉNÉRAL :</b>	<b>32 663,29 €</b>
<b>dont article 6574 :</b>	<b>28 400,00 €</b>
<b>et article 6558 :</b>	<b>4 263,29 €</b>

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les subventions à l'unanimité.

*Monsieur BOILEAU fait une intervention au sujet du Hand-Ball en précisant que dans la convention signée avec eux depuis plusieurs années il était précisé qu'ils devaient payer l'eau et l'électricité. Monsieur MARGOUILLE confirme qu'ils ne paient pas l'électricité. Monsieur le Maire demande à Monsieur BOILEAU de régulariser cette situation avec l'association.*

*Monsieur le Maire évoque la lutte contre le frelon asiatique mais aussi celle contre le moustique tigre. Mme ROMANN confirme que son conjoint, spécialiste de ces problématiques, très prochainement à la retraite et donc davantage disponible, se mettra à disposition, par exemple pour une réunion publique. Monsieur RELX propose d'associer M. LUTZ sur ce sujet.*

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à M. CHAVANT pour présenter à l'Assemblée, sous forme d'un diaporama, le dossier sur les Chemins du Patrimoine et précise qu'il s'agit de la dernière phase, confection de panneaux didactiques qui seront installés sur les chemins.

Monsieur CHAVANT rappelle qu'il y a actuellement deux chemins balisés numériquement : le chemin des Bateliers, qui va de la Batellerie au club Nautique Foyen, et le chemin des Moulins et du Vignoble, qui part de la plage des Bardoulets et monte jusqu'à Ponchapt.

Le premier chemin comporte quatre étapes : les quais de vie, les rythmes de vie capricieux pour l'homme (les crues), l'écharpe verte et les activités humaines liées à la rivière (d'hier et d'aujourd'hui). Le premier panneau présenterait le musée et l'activité qu'il y avait sur les quais par le passé.

M. CHAVANT se demande s'il est judicieux de mettre un panneau au deuxième point (les crues). M. le Maire lui répond que des photos, par exemple de la crue de 1912 avec l'eau dans la rue devant le café, ça interpelle les gens. M. CHAVANT complète en proposant de mettre une photo du récent éboulement de la rue de la Rouquette.

Le troisième parlera de la biodiversité et sera positionné là où il a le plus de végétation sur le parcours. Le dernier panneau montrera les activités actuelles et passées au niveau de la plage. M. BOILEAU fait remarquer que la plage existe de longue date et qu'il y avait aussi le passeur qui permettait, notamment, aux habitants de Sainte-Foy de venir pique-niquer aux Bardoulets. Ces panneaux comporteraient le nom de l'étape sur le côté, la carte du chemin en bas, horizontalement, pour pouvoir se repérer, et l'essentiel de la plaquette sera du texte et des photos. Le tout en format A3 (42x29,7 cm).

Pour le deuxième chemin, des Moulins et du Vignoble, qui comporte plus d'étapes, on part de la plage où le panneau présentera le chemin dans son entier. On remonte vers le four à chaux où il sera difficile d'implanter un panneau car le chemin y est étroit et le panneau poserait des problèmes pour les personnes à mobilité réduite. M. le Maire fait remarquer qu'il est chez un privé. De même au moulin de la Ferraille, où la vue est magnifique, il y a beaucoup de circulation d'engins qui pourraient abîmer le panneau. M. le Maire indique que le propriétaire du moulin est d'accord pour jouer le jeu avec la commune et faciliter l'accès au moulin. M. CHAVANT poursuit en indiquant que l'idée serait donc de positionner un panneau en bas de la côte qui indiquerait ces deux éléments à venir. On passe ensuite par La Rouquette où le panneau présentera la croix et l'église et on monte au moulin. M. REIX signale que lorsque la Commune avait acquis le moulin, on avait envisagé de mettre une table d'orientation, il y a une vue incroyable à 360°. Il se demande si cela ne vaudrait pas le coup de la réaliser. M. CHAVANT propose aussi de mettre des photos de la rénovation du moulin. Puis le chemin se poursuit avec une longue partie dans les vignobles où il y a un large point de vue sur la vallée, les points 6 et 7 pourraient être regroupés au moulin de Ponchapt d'où on voit mieux les vignobles de Montravel et Bergerac. De plus, placer un panneau au milieu des vignes, avec de nombreux passages de machines, serait risqué pour la pérennité du panneau qui, à l'inverse, serait en sécurité sur le plateau du moulin. Le dernier point présente ensuite le village de Ponchapt, son histoire, le nouveau four à pain et les bâtiments communaux. Ces panneaux reprennent les principes de présentation des précédents si ce n'est que la carte du chemin est cette fois verticale. Mme HERIAUD demande s'il est prévu un texte en français et en anglais. M. CHAVANT précise qu'un QR-code renverra vers l'application où la traduction sera proposée ainsi qu'une vidéo par drone à 360°. Mme CAMERON demande si, considérant la taille des panneaux, il y aura du contenu supplémentaire sur l'application, ce que confirme M. CHAVANT.

Chaque plaquette, en pvc 3mm, coûtera environ 25 €. M. CHAVANT présente alors les supports que les services communaux pourront fixer au sol avec une dalle béton. Ils seraient en métal plutôt qu'en bois car évitera une usure prématurée lors du passage de la débroussailleuse. Sur les côtés seraient gravés le nom du chemin et le numéro de l'étape. Il propose trois qualités de métal et c'est l'acier corten, acier rouillé artificiellement et stabilisé, qui est retenu par le Conseil, pour un coût moyen de 70 à 80 € du m<sup>2</sup>. Il indique aussi que ces structures pourraient être réalisées dans un lycée professionnel et qu'il n'y aurait que les matériaux à acheter. Entre les deux côtés porteurs, la plaquette pvc reposerait sur des tirants pour lui permettre de respirer et éviter une trop grande oxydation. Le tout fera un peu moins d'un mètre de haut.

Monsieur le Maire rappelle que c'est un dossier ancien, interrompu par le covid, et en partie financé par le Conseil Régional. Il est donc nécessaire de finaliser le coût de ces panneaux. Le Conseil municipal apprécie le projet et Monsieur le Maire remercie M. CHAVANT pour son implication.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Claude BOILEAU.

**04-05-2023-02 : MODIFICATION DE BAUX COMMUNAUX ET REVISION D'UN LOYER**

M. Claude BOILEAU fait part à l'Assemblée de la demande des deux occupantes des salles situées à l'étage, au-dessus de la bibliothèque municipale. Mme CHABOT désire récupérer une des pièces actuellement occupée par Mme SAUTREAU, qui est d'accord. Le loyer de la première est actuellement de 60 € et celui de la seconde de 160 €. Monsieur BOILEAU propose que les deux loyers soient modifiés à hauteur de 110 € chacun.

Par ailleurs, M. le Maire indique que le montant du loyer de la Brasserie du Port est révisable au 03 juin 2023, date anniversaire des trois ans du bail. Le loyer actuel est de 500 €. La formule de révision est la suivante : loyer x (dernier indice trimestriel des loyers commerciaux connu) / (indice trimestriel des loyers commerciaux à la date du bail). Ce qui donne :  $500 \text{ €} \times (126,13) / (115,70) = 545,07 \text{ €}$  que M. le Maire propose d'arrondir à 545 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valident toutes ces propositions de modifications et de révision de baux communaux.

*Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour.*

**04-05-2023-03 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

A la demande du trésorier, il convient de faire la demande modificative suivante :

	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Somme	Article	Somme
Constructions <b>INV-DEP</b>			2313-040	4 000 €
Bâtiments et installations <b>INV-REC</b>			28041582-040	12 000 €
Autres install., matériel et outillages <b>INV-REC</b>			2158-040	3 000 €
Dépenses imprévues <b>INV-DEP</b>			020-040	11 000 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, acceptent la proposition de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

*Monsieur le Maire demande à M. SAUTREAU d'évoquer le projet de terrain multisports.*

**04-05-2023-04 : PROJET DE TERRAIN MULTISPORTS**

M. SAUTREAU présente au Conseil le projet de complète restructuration du terrain multisports situé Allée Jules Ferry, près des écoles. Dans le cadre des prochains Jeux Olympiques qui se dérouleront en France, l'Etat aide financièrement les collectivités à implanter ou rénover des terrains multisports à la condition que les sports qui y seront pratiqués soient reconnus en qualité de sports olympiques.

Le terrain multisports existant est très utilisé, tant par les écoles et diverses associations que par des particuliers puisqu'il est en accès libre. Cependant, malgré plusieurs rénovations, des travaux importants sont nécessaires. M. SAUTREAU propose plutôt de le transformer totalement et de l'agrandir.

Un premier devis a été demandé à une entreprise spécialisée. La future installation permettrait de pratiquer le foot de rue, le basket, le hand-ball et une piste d'athlétisme sera attenante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe à ce projet et mandate M. le Maire pour solliciter une subvention auprès de l'Etat.

*Monsieur BOILEAU indique que le terrain est régulièrement utilisé par des jeunes et qu'il est plutôt bien respecté. Monsieur le Maire rappelle que cela n'a pas toujours été le cas mais que la présence d'une caméra de vidéoprotection a changé la situation. Monsieur SAUTREAU ajoute qu'il y a une équipe d'adultes qui vient pratiquer le football de rue et qu'ils échangent beaucoup avec les jeunes. Monsieur REIX trouve que c'est un beau projet et rappelle que nous avons été dans les premiers à en avoir un dans la région. M. SAUTREAU précise qu'il y aura des filets de protection autour du terrain ce qui évitera que des ballons se retrouvent dans la cour de l'école et que leurs propriétaires aillent les chercher en montant sur le portillon. Mme LOUIS, en charge des affaires scolaires, s'en félicite. M. BOILEAU indique que le projet est très similaire à celui qui est à Sainte-Foy-la-Grande et confirme à Mme PENISSON que le nouveau terrain multisport sera réalisé en lieu et place de l'ancien.*

*Mme ARABIE-AUBIES évoque la possibilité de créer aussi un skate-park et se demande si cela pourrait être subventionné au même titre. S'en suit un débat pour savoir s'il s'agit d'un sport olympique (condition nécessaire à la subvention) et M. SAUTREAU conclut en se demandant où implanter un tel projet. De plus, la demande de subvention doit être déposée le 10 mai au plus tard. Il convient cependant de retenir cette idée. M. Sautreau évoque aussi un parcours de santé mais M. BOILEAU rappelle qu'il y en a eu un sur les bords de la Dordogne et que les agrès ont été vandalisés. Alors, où faudrait-il l'implanter ? M. REIX cite le cas de celui de Pessac/Dordogne qui fut aussi complètement dégradé.*

*Monsieur REIX rappelle que, lors du dernier conseil, un membre du public s'était étonné que la Commune n'ai pas de panneaux d'entrée de ville en occitan, comme c'est le cas de la plupart des autres commune du secteur et de Dordogne.*

#### **04-05-2023-05 : PANNEAUX D'ENTREE DE VILLE EN OCCITAN**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de panneaux en occitan qui seraient apposés aux trois principales entrées de la Commune.

Il indique que le Département subventionne l'acquisition de tels panneaux et demande au Conseil son accord pour ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le projet et mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle la lettre qu'il avait adressée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Foyen pour engager une réflexion sur l'espace nautique et de loisirs des Rives de Cléret. Mmes HERIAUD et PENISSON avaient d'ailleurs initié cette possibilité dans le cadre du projet de territoire.

Une récente rencontre, très fructueuse, a eu lieu sur site entre M. le Maire, M. BOILEAU, chargé des sports, Monsieur le Président de la CdC, son Vice-président en charge des sports, et les présidents des trois associations sportives. Le sujet sera évoqué lors de la prochaine Commission Territoire, le 16 mai, à laquelle M. REIX assistera, accompagné de Mme HERIAUD et M. BOILEAU.

Monsieur REIX informe l'Assemblée qu'il a été invité par le Collectif des Médecins du Pays Foyen à une réunion avec les maires du territoire (CdC et communes voisines) sur la désertion médicale. Il donne la parole à M. OYSEL, cardiologue, qui l'accompagnait. Les médecins ont alerté sur le devenir de la démographie médicale. Les treize médecins du secteur étaient là et se sont tous exprimés. Une première chose est sûre, avant la fin de l'année deux médecins seront partis, l'un à la retraite l'autre au Québec. Par ailleurs, s'il n'y a pas de reprise de leur cabinet, dans sept ans il ne restera que quatre à cinq médecins sur treize. Tous ces médecins ont actuellement une patientèle qui atteint ou dépasse les 2 000 patients, soit 15 à 20 % au-dessus des préconisations de la CPAM. Tous se disent épuisés et au maximum de leurs possibilités, sans compter que beaucoup s'investissent, en plus, aux urgences qui manquent de médecins et qui ferment régulièrement pour cette raison. L'idée était donc d'alerter les élus qui sont bien sûr au courant de cette situation et leur demander de les aider. C'est-à-dire faire remonter les informations à qui de droit. Les médecins souhaitent notamment que le secteur soit reconnu en zone de désertification médicale. Monsieur REIX indique qu'il s'agit d'une ZIP, Zone d'Intervention Prioritaire, ce qui faciliterait, en principe, la venue de jeunes médecins par le biais d'une aide financière. Monsieur OYSEL note que cette décision est de la compétence de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui ne réévaluera la situation qu'en avril 2024. Question recrutement, le Dr. BERNIS est maître de conférences ce qui lui permet de recevoir et former des internes. Monsieur REIX précise que c'est le seul médecin à avoir eu cette démarche volontariste. Monsieur OYSEL a suivi le même parcours en cardiologie mais cela bloque au niveau du service des internes en cardiologie de Bordeaux qui ne joue pas le jeu. En médecine générale cela fonctionne mieux car le système existe depuis longtemps. Ensuite il faut rendre attractive la venue de jeunes médecins, notamment par l'allègement de charges.

Monsieur le Maire remercie Monsieur OYSEL. Il souligne le manque de vocation des jeunes médecins, de moins en moins nombreux, longtemps limités aussi par le numerus clausus. Un interne de dernière année ne perçoit que 1 800 € nets. Le porte-parole des médecins a conclu la réunion en ces termes : « Mesdames, Messieurs les élu(e)s locaux, il vous appartient maintenant d'assumer vos responsabilités ». Paradoxalement, le porte-parole venait de manifester quelques instants auparavant son « scepticisme sur les projets de structures médicales portés par les collectivités locales », ajoutant « qu'elles ne serviraient à rien » ! Que faut-il penser de cette position équivoque ? Faut-il remettre en cause notre projet municipal ?

A l'issue de cette réunion, les élus locaux présents ont convenu de saisir l'Agence Régionale de Santé (ARS) afin d'obtenir la classification du Pays Foyen en Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), une démarche qui devrait faciliter, en principe, par le biais d'aides financières, l'installation de jeunes médecins.

Madame PENISSON souhaite que priorité soit donnée à des médecins généralistes pour remplir la maison médicale.

Madame ARABIE-AUBIES insiste sur l'attractivité de notre ville. Monsieur REIX valide ce point de vue mais il indique que la désertification médicale a envahi même les tissus urbains de villes attractives et que le retour sur investissement sera long.

Monsieur ROUSSEAU indique que dans de nombreux métiers il est fait appel à de la main-d'œuvre étrangère.

Mme LABBE s'étonne que les médecins qui partent à la retraite ne s'occupent pas de leur remplacement.

Monsieur SAUTREAU estime qu'on a trop augmenté la charge administrative des médecins et qu'il faudrait leur proposer une solution de gestion administrative.

Le Conseil municipal souhaite continuer le projet. Monsieur REIX indique aussi que des contacts ont été pris avec des cabinets de recrutement.

Madame LABBE estime que rien faire c'est pire que de se lancer dans ce projet.

<u>Signature du ou de la secrétaire de séance :</u>	<u>Signature du Président de séance :</u>